

N° 2026-004/IGF-BF/BE

DECISION PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU COMITE DE SELECTION DU « GRAND HOMMAGE DU NUMERIQUE – BURKINA FASO »

LE BUREAU EXECUTIF,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Loi n° 011-2025/ALT du 17 juillet 2025 portant liberté d'association ;
- Vu** les statuts de l'IGF-BF ;
- Vu** le Règlement intérieur de l'IGF-BF ;
- Vu** le Récépissé n° N0000001736 de l'IGF-BF ;
- Vu** la Décision N°2026-001/IGF-BF/BE portant création du « Grand Hommage du Numérique – Burkina Faso » ;
- Vu** la Décision N° 2026-002/IGF-BF/BE portant création et organisation des Comités du « Grand Hommage du Numérique » ;

Considérant la nécessité de garantir un processus de sélection indépendant, transparent et crédible ;

DECIDE

Article 1 : Désignation

Sont désignés **membres du Comité de Sélection du « Grand Hommage du Numérique – Burkina Faso »**, pour l'édition 2026 :

- **Président : M. Lamoussa dit Daouda SORGHO ;**
- **Rapporteur : Mme Eudoxie OUEDRAOGO.**

Membres :

- **M. Aimé Jean – Jacques DAMA** (Administration publique) ;
- **M. Cyriaque PARE** (Secteur privé) ;
- **M. Sylvestre OUEDRAOGO** (Société civile) ;
- **M. Tidiane YELEMOU** (Monde académique / recherche) ;
- **M. Ousmane BARRA** (Communauté technique).

Article 2 : Attributions

Le Comité de Sélection est chargé de (d'):

- examiner les propositions de nomination ;
- appliquer les critères de sélection définis ;
- garantir l'éthique, la neutralité et la transparence du processus ;
- proposer la liste finale des personnalités à honorer.

et

Article 3 : Incompatibilités

Les membres du Comité de Sélection ne peuvent être candidats ni proposer leur propre candidature au « Grand Hommage du Numérique – Burkina Faso ».

Article 4 : Durée

Le mandat des membres du Comité de Sélection est valable pour la durée de l'édition 2026 du « Grand Hommage du Numérique – Burkina Faso ».

Article 5 : Dispositions finales

La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature, abroge toute disposition antérieure contraire et sera publiée partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 03 mars 2026

**Pour le Bureau Exécutif,
Le Président**



Hermann OUEDRAOGO